

Des produits qui font flop

Date : 8 juillet 2015

Dans le 3^{ème} et dernier « livrable » du marché passé en catimini par le Conseil général le 18 avril 2013 pour « la création et le lancement d'un gentilé pour l'Ille-et-Vilaine », qui est intitulé « 7 partis pris stratégiques pour imposer le gentilé Bretilien », le publicitaire Jacques Delanoë a écrit que « la réussite est en route », en particulier parce que : « les industriels s'y intéressent (ligne de vêtements) ».

Voyons voir d'un peu plus près ce qu'il en est plus de deux ans plus tard.

La vérité est que n'importe qui, comme vous et moi, peut créer du jour au lendemain sa petite « e-boutique » pour diffuser des produits personnalisés à sa demande sur une plate-forme équipée pour « taguer » un peu n'importe quoi.

Dans le cas d'espèce, un « pro » résidant désormais sur les bord de la Rance, qui se présente comme « CEO Marketing and advertising - Webmarketing & Medias », ex président d'une société qui avait pour vocation de "se substituer aux marques pour vendre les produits en leur nom", a mis sur le marché dès le 23 juin 2013 (soit 3 jours après la délibération de l'assemblée délibérante) le visuel accentué « BRÉTILLIEN », en marge de la marque semi-figurative déposée par le Conseil général auprès de l'INPI sans accent, et s'est tout simplement déclaré distributeur de tee-shirts, de polos, de débardeurs, de sweet-shirts, etc... susceptibles d'être imprimés à la demande par la société allemande Spreadshirt domiciliée à Leipzig.

De source sûre (le distributeur lui-même), je peux affirmer qu'il n'a été vendu aucun exemplaire d'aucun de ces superbes produits citoyens : zut, alors... zut !...

Même pas un tablier de cuisine, ou un bonnet rouge « 100 % Brétilien » :



On mesure bien là tout l'engouement de la population.

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

Il ne reste plus qu'à en distribuer gratuitement sur le passage du Tour de France.